Réunion du Conseil Municipal (Procès-verbal) du lundi 18 septembre 2023 à 19h00

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, M. CASAGRANDE Alexandre, Mme MÉNARD Patricia, , M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina (arrivée en cours de séance).

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à M. CRON Yves), Mme PROVENDIER-MILLET Sophie (bon pour pouvoir donné à M. GAPIN Michel) et M. JULO Guy (bon pour pouvoir donné à Mme GUÉRIN Lina).

Secrétaire de séance : M. BRUNERIE Patrick (conseiller municipal).

QUORUM : atteint - Date de convocation : 11 septembre 2023.

Validation du procès-verbal du 31 juillet 2023 et signature du registre des délibérations.

1) Assainissement

Point n°1-1 : M. le Maire informe les conseillers municipaux que le code général des collectivités territoriales impose (par son article L.2224-5) la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Présentation du rapport annuel 2022 par le Cabinet DUPUET Frank Associés (TOURS) pour validation par le conseil municipal – 13 voix pour.

Point n°2-1 :

M. le Maire dit aux conseillers municipaux que la Communauté de Communes de Chabris-Pays de Bazelle souhaite engager la réalisation des études de transfert des compétences Eau et Assainissement. A ce titre, l'intercommunalité souhaite disposer des études patrimoniales de gestion de réseaux d'eau potable et des Schémas directeurs d'assainissement permettant d'alimenter la réflexion sur l'étude de transfert de ses compétences eau et assainissement qui est lancée.

A ce titre, la Communauté de Communes a confié la maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'entreprise SARL DUPUET Frank Associés.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des collectivités de se regrouper et de mutualiser les travaux d'étude restant à mener afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes de Chabris-Pays de Bazelle a décidé de recourir à un groupement de commandes.

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention de ce groupement de commandes pour l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement et de transfert des compétences Eau et Assainissement sur la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Valide le principe de ce groupement de commandes (afin de réaliser des économies d'échelle),
- Autorise le lancement d'une consultation unique, conformément aux dispositions du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, pour les assister dans le cadre d'une étude de schémas directeur d'assainissement s'intégrant à une consultation plus globale de l'intercommunalité pour le transfert des compétences eau et assainissement,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention de groupement de commandes.

2) Bâtiments communaux

Point n°1-2 : M. le Maire dit aux conseillers municipaux que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Indre :

- a informé la commune que le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance au 31 décembre 2022 au sein de notre territoire,
- et a également exposé la nécessité de conclure une nouvelle **convention avec la CAF de l'Indre « Convention Territoriale Globale (CTG) »**, pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergements de CHABRIS, du Relais Petite Enfance de CHABRIS, **de l'accueil de loisirs sans hébergement de Poulaines (gestion par l'association Familles Rurales de Poulaines)** et de l'accueil de loisirs sans hébergement de Val-Fouzon.

M. le Maire présente donc à l'assemblée délibérante le projet de Convention Territoriale Globale, entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre/la Communauté de Communes de CHABRIS PAYS DE BAZELLE/la Commune de CHABRIS/la Commune de POULAINES et la Commune de VAL FOUZON, rédigée à partir de la note d'enjeu et de diagnostic pour notre territoire, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Après cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise M. le Maire à signer cette convention territoriale globale, qui permettra de proposer une feuille de route et d'établir des conventions de financement directement avec les gestionnaires des accueils de loisirs,
- Dit que cette convention se substitue au Contrat Enfance Jeunesse,
- Dit que la présente convention sera conclue pour la période du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Point n°2-2 :

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a sollicité un bureau d'étude afin de proposer un pré-projet de construction d'un hangar avec la pose de panneaux photovoltaïques, qui concernerait la zone des Pâtureaux.

En effet, il indique que dans le cadre de la publication de la loi pour l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et pour la définition des zones d'accélérations des énergies renouvelables, les collectivités vont de voir proposer des solutions sur leur territoire. A cet effet, il indique qu'il convient de réfléchir sur les solutions techniques à envisager pour notre commune.

Point n°3-2 : M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le système de chauffage qui équipe la médiathèque est actuellement en panne. Cependant, la dépense nécessaire à sa remise en service s'avère élevée, alors que les services de la médiathèque assurent des permanences seulement certains jours de la semaine.

C'est pourquoi, M. le Maire propose l'acquisition de radiateurs électriques, afin de rétablir un moyen de chauffage pour le personnel et les usagers de la médiathèque.

A cet effet, il propose plusieurs devis de fournisseurs. Il rappelle également que cette dépense n'était pas inscrite au budget primitif du budget commune 2023. Donc, il conviendra de délibérer également une décision modificative budgétaire, afin d'effectuer un virement du montant de cette dépense de la section de fonctionnement vers la section investissement.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, le conseil municipal retient à l'unanimité de ses membres présents la proposition de la Société PROLIANS d'un montant de 3 052.42 € H.T. et 3 662.90 € T.T.C.

L'ensemble du conseil valide la décision modificative budgétaire suivante budget commune :

Crédit à réduire

Section de fonctionnement

*chapitre 65 – compte 657362 : **- 3 662.90 €***

Crédits à ouvrir

Section de fonctionnement

Compte 023 : + 3 662.90 €

Section investissement

Compte 021 : + 3 662.90 €

*Opération OPNI – compte 2158 : **+ 3 662.90 €***

Arrivée de Mme GUÉRIN Lina, conseillère municipale

3) <u>Finances</u>

Point n°1-3 :

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'une annonce a été publiée pour la commune, par l'Association des Maires de l'Indre, à l'ensemble des communes du Département, et relative au <u>destockage de plaquettes bois pour les chaufferies biomasse</u>.

Il propose une tarification à 80 €/tonne de plaquettes bois vendues.

Le conseil valide à l'unanimité de ses membres présents cette tarification.

Point n°2-3 : M. le Maire dit aux conseillers municipaux que les services de la trésorerie de Valencay ont signalé un écart de comptage négatif de 0.01 € pour la <u>régie photocopie</u>. Afin d'émettre le mandat de régularisation (émis après paiement), il convient de délibérer une <u>décision modificative budgétaire</u> selon les modalités ci-dessous (en section de fonctionnement du budget commune), validée par l'ensemble du conseil :

- Compte à ouvrir c/6718 (chapitre 67) <u>**+ 0.01 €**</u>
- Compte à réduire c/6182 (chapitre 011) - 0.01 €

4) Questions diverses

Point n°1-4 : M. le Maire donne aux conseillers les créneaux horaires de la piscine AQUA'BAZELLE attribués à l'école Joseph Barberon de Poulaines (année scolaire 2023/2024) :

* du 11/09/2023 au 18/12/2023 le lundi de 14h30 à 15h30
* du 23/02/2024 au 19/04/2024 le vendredi de 10h00 à 11h00

Point n°2-4 : Une nouvelle organisation La Poste au sein de la Plate-forme de distribution de Valencay va être mise en place dès le 12 septembre 2023 sur la commune de Poulaines. Le métier de facteur évolue afin de répondre aux nouveaux besoins de l'offre de service La Poste. La tournée du facteur sera principalement concernée, sa distribution de colis, courriers et les nouveaux services rendus 6 jours sur 7, implique une tournée organisée sur la journée entière. Par conséquent, cette nouvelle organisation pourrait modifier le sens de la tournée et donc l'heure de passage du facteur.

Point n°3-4 :

M. le Maire communique aux conseillers municipaux la lettre du 26 juin 2023 du Ministre des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, de la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité et du Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

M. le Maire dit qu'il a proposé la candidature de M. FRANSTCHI Jules auprès du conseil départemental de l'Indre, afin de porter la flamme olympique.

Point n°4-4 :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Beaulieu souhaite engager une procédure de biens sans maître. A cette occasion, son maire veut porter à la connaissance de toutes les communes du département les informations présentes dans sa correspondance afin de lui permettre de rechercher le propriétaire du bien concerné dans le cadre de son enquête préalable.

Les membres du conseil municipal indiquent ne pas connaître la personne recherchée.

5) Urbanisme

Au vu de la délibération du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

* demande transmise par Maître Thibaut ROBERT notaire à SAINT AIGNAN SUR CHER (41) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C 1294 non bâti sur terrain propre à usage de terrain à bâtir sise le Bourg – Refus du droit de préemption.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- M. le Maire rappelle que le contrat de gestion de l'hôtel communal a pris fin le 30 juin 2023. Il convient désormais de remettre aux normes les quatre chambres de cet hôtel, notamment en installant quatre lignes téléphoniques. Des travaux doivent également être envisagés pour rafraîchir le bâti et aménager les espaces extérieurs (commission travaux à réunir). Puis, ensuite un nouvel appel à candidature sera lancé pour la gestion de l'hôtel communal.
- M. le Maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat Départemental des Energies de l'Indre prépare le schéma départemental des zones d'installations de bornes électriques à destination des véhicules. M. le Maire a procédé à l'inscription de la commune. Il dit que des opérateurs privés pourront aussi candidater.
- Il informe les membres de l'assemblée qu'un monteur de projet travaille en ce moment sur le projet de reconstruction des logements rue du Mail, pour la société SCALIS.

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

- Les travaux de voirie (enrobés) vont débuter le 12 octobre prochain, aux lieux-dits « Les Abots », aux « Bruères » et entre «le Petit Chambonnais » et « Chambon ».
- La date de la réunion de la commission de Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif est fixée le jeudi 12 octobre 2023 à 15h00 à la mairie.

@ M. GAPIN Michel :

Il dit qu'il faudra prévoir d'installer des rideaux dans la salle de réunion (commission travaux à réunir), afin d'atténuer la chaleur l'été lors des locations de cette salle (dépense à inscrire au budget de la commune en 2024, selon les possibilités).

@ M. DEDION Sébastien :

- Il dit aux conseillers que les travaux de renouvellement d'une parties des canalisations, réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Christophe en Bazelle (SIAEP), vont démarrer le 20 octobre prochain. Des nuisances seront occasionnées pour la circulation durant ces travaux du Grand Chambonnais au Petit Chambonnais en passant par l'Epineraie. Les réunions de chantier se dérouleront le jeudi.
- Le SIAEP a présenté son rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau Potable année 2022 (à Poulaines : constat de 12 fuites de conduites, de 2 fuites sur branchements et de différents dégrèvements opérés pour les abonnés de la commune). La part SIAEP du prix de l'Eau Potable va augmenter de 7 centimes en 2024.

@ DESMARS Médéric :

Il signale un problème d'éclairage public au lieu-dit « Le Plessis » (problème d'horloge).

@ M. MAÎTRE Chantal :

Elle demande si la collecte des bouchons de lièges et plastiques doit toujours être réalisée à la mairie. M. le Maire lui répond par l'affirmative.

@ M. BRUNERIE Patrick:

Il sollicite le conseil afin de fixer la date des vœux 2024 du Maire à la population, afin d'inscrire cette date dans le prochain bulletin municipal. Le conseil valide la date du vendredi 12 janvier 2024 à 19h00.

Clôture séance à 21h00

Prochaines dates de réunion du conseil municipal
le lundi 23 octobre 2023 à 19h00
et le mercredi 29 novembre 2023 à 19h00